

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

**Présents** : M. BARRE Jean-Luc, Maire,

Mmes : HERISSON Séverine, MOURA Marie,

MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard,  
PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VAUDREVILLE Damien.

**Excusés** : COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon  
VANCUTSEM Sylvain, procuration à MÉAUDE Bernard.

**Absents** : MORIN Sandra, TARDIVEAU Alexis.

**A été nommé(e) secrétaire** : MOURA Marie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**Proposition d'invitations :**

Monsieur le maire propose diverses invitations :

- 28 janvier 2023 : Galette du club de foot, Mr DUPUIS et M. MEAUDE iront.
- 03 février 2023 : École de musique, Mmes HERISSON et MOURA s'y rendront.

**Approbation des comptes rendus :**

Compte rendu de la séance du 29.11.2022 :

M. MEAUDE relève :

- page 4 : le terme de silos au lieu de friches.  
Il lui a été répondu que silo est le terme employé dans la convention ORT.
- page 5 : coquille en fin de page, il manque un N de « Nous ».
- page 6 : « dédommagement pour les photos » n'est pas approprié.  
Il lui est expliqué que ce sont les termes employés par le demandeur.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du 19.12.2022 : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Demande de changement de destination d'un magasin en appartement
2. Demande de réduction de recettes, location de la salle des fêtes
3. Création du poste 1 de secrétaire de mairie 28H
4. Création du poste 2 de secrétaire de mairie 28H  
Suppression du poste de secrétaire de mairie 35H
5. Création du poste de secrétaire de mairie 20H

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2023

### 1. CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN MAGASIN EN APPARTEMENT (délibération 2023-001).

Un agent immobilier demande s'il est possible de transformer un magasin de Montfort-sur-Risle, aujourd'hui fermé, en appartement.

Monsieur le maire rappelle que le PLUi de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) définit 2 zones « protégées » excluant la possibilité de changement de destination d'un commerce en habitation dans le centre-ville de Pont-Audemer et celui de Montfort-sur-Risle.

Il est cependant souhaitable de conforter ce point par une délibération communale, une demande ayant été formulée par une agence immobilière pour l'ancienne épicerie MORIN.

L'ensemble des conseillers est d'accord pour que tout soit mis en œuvre pour la préservation des commerces de centre bourg.

**Après en avoir délibéré, et à la majorité, le conseil décide de préserver les commerces et d'interdire le changement de destination d'un commerce en logement au centre bourg de Montfort-sur-Risle.**

POUR : 10	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0
	- BENOIST + procuration COYARD (car la réglementation est déjà prévue dans le PLUi) - LAMOTTE (liens avec le propriétaire de l'immeuble concerné)	

### 2. DEMANDE DE REDUCTION DE RECETTES LOCATION SALLE DES FETES (délibération 2023-002).

A la suite du dysfonctionnement de la cuisinière, l'association des Papillons Blancs a demandé une ristourne de 113,80 € (représentant le solde de leur location). Le représentant de l'évènement demande le remboursement du solde de la location de la salle des fêtes qui s'élève à 113,80 €.

Le problème du « piano » est récurrent. M. PIERRE et M. MEAUDE se sont rendus sur place. Il s'agit d'un problème d'allumage.

Une discussion s'engage entre les 2 adjoints, M. PIERRE rappelle qu'il est resté pour aider à toute la mise en place et au service alors que M. MEAUDE est parti.

M. PIERRE ajoute que les convives sont des personnes en situation de handicap et que sa présence était nécessaire pour réchauffer les plats (les repas n'auraient pas pu être servis).

Mme MOURA précise qu'il y a un précédent récent et que le Conseil a octroyé 30 euros.

M. PIERRE rétorque que le demandeur est le représentant d'une association particulière qui a besoin d'argent. De plus, l'association a prévu de louer la salle ultérieurement.

M. BARRE fait lecture du courrier de la directrice expliquant les circonstances.

**Après en avoir délibéré, et à la majorité, le conseil décide de rembourser à hauteur de 30 euros.**

POUR : 6	ABSTENTIONS : 2	CONTRE : 5
BARRE MOURA MASSON HERISSON VAUDREVILLE ROUSSEL	MEAUDE (Procuration VANTCUTSEM)	BENOIST (PROCURATION COYARD) PIERRE DUPUIS LAMOTTE

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2023

### 3. CREATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE 28H (délibération 2022-003).

La mairie de Montfort-sur-Risle a deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures.

Un départ à la retraite a eu lieu en décembre 2021. Une vacance de poste a été réalisée pour un poste à 28 heures qui a été pourvu en juillet 2022.

Une délibération doit être prise pour la création du poste de secrétaire de mairie à 28 heures.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide de créer un premier poste de secrétaire de mairie à 28 heures.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
-----------	-----------------	------------

### 4. CREATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE 28H (délibération 2022-004).

La mairie de Montfort-sur-Risle a deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures.

Un départ à la retraite a eu lieu en octobre 2022. Le poste a été pourvu par une personne contractuelle.

Une délibération doit être prise pour la création du poste de secrétaire de mairie à 28 heures.

M. MASSON demande si les 2 secrétaires sont d'accord pour les 28H (au lieu de 35H).

M. BARRE précise que les 2 ont des enfants et que la coupure du mercredi est pratique pour elles.

M. MASSON demande si toutefois le quota était insuffisant, serait-il possible de revenir aux 35H. M. BARRE répond que « OUI ».

Une discussion s'engage entre les conseillers concernant la fermeture de la mairie le mercredi en l'absence de secrétaires. Il est question de mettre en place une permanence avec un roulement entre les conseillers pour la présence téléphonique.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide de créer un deuxième poste de secrétaire de mairie à 28 heures.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
-----------	-----------------	------------

### SUPPRESSION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE 35H

Délibération reportée.

### 5. CREATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE 20H (délibération 2022-005).

La mairie de Montfort-sur-Risle se propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures afin d'effectuer la passation du poste aux deux nouvelles secrétaires de mairie.

Une délibération doit être prise pour la création du poste de secrétaire de mairie à 20 heures. Au départ de l'agent, le poste pourra être conservé en cas de besoin lors d'un pic d'activité (par exemple : l'organisation des élections présidentielles, régionales, départementales, municipales).

**Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil décide de créer un poste de secrétaire de mairie à 20 heures.**

POUR : 11	ABSTENTIONS : 2	CONTRE : 0
	MEAUDE (procuration VANTCUTSEM)	

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

**INFORMATIONS**

1) ECOLE / Demande de subvention pour la coopérative scolaire :

L'école organise une classe découverte au Mont-Saint-Michel et à Saint-Malo. Le budget se partage entre une participation de la coopérative scolaire, des familles et de la mairie. Concernant la participation de la mairie, elle participera à hauteur de 4628,79 euros :

- 2000,00 euros (solde budget transport non utilisé pour l'année 2022) ;
- 2628,79 euros (subvention reçue des Anciens combattants).

2) ECOLE / Préparation de la rentrée scolaire 2023 :

La fermeture d'une classe à la rentrée 2023 est à l'étude par l'Inspection académique.

3) FORMATION / Session 25/02/2023 « Comprendre et gérer un budget municipal pour mieux l'optimiser ».

Proposition d'une journée de formation en présentiel ou en visioconférence.

Personne ne souhaite y participer.

4) OFFRE DE SOINS / Parution d'une annonce dans la revue spécialisée des jeunes médecins libéraux et des étudiants.

Suite au courrier de M. BARRE au sujet du recrutement d'un médecin pour la commune de Montfort-sur-Risle. M. COUREL, Président de la CCPAVR, explique le projet envisagé qui consiste en :

- rénovation du local de Montfort-sur-Risle pour une meilleure attractivité ;
- sollicitation d'un médecin (qui sera diplômé en mai 2023) mais qui souhaite commencer son activité par des remplacements.

Pour M. PIERRE, M. COUREL en tant que Président du conseil communautaire aurait dû inviter en personne autour d'une table cette jeune femme qui cherche des garanties pour ce poste afin de lui proposer un plan d'action sur l'évolution du cabinet médical. Le faire par courrier ne me paraît pas adapté à la situation.

5) MANIFESTATIONS SPORTIVES / Réunion d'organisation de la course des Jeunes Léopards le 17/02/2023 à 17H30 à la mairie de Pont-Authou.

La manifestation aura lieu le 5 mars 2023. Le départ de PONT-AUTHOU est prévu à 14H et l'arrivée à MONTFORT SUR RISLE est prévue à 16H.

Il faut 3 « signaleurs ». M. DUPUIS, M. LEMERCIER et M. DUTOIS sont désignés par le maire.

6) PÊCHE / La Fédération de l'Eure Pêche recherche des linéaires de pêche sur la Risle Aval entre Montfort-sur-Risle et Pont-Audemer, afin d'améliorer la qualité de son offre halieutique sur le département (augmentation du linéaire et continuité des parcours).

» La commune de Montfort-sur-Risle est candidate au plan de gestion piscicole. Le parcours de pêche est à recréer.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

7) ELAGAGE HAIE / La société AUVARD propose 2 devis pour l'entretien des espaces verts :

- Un devis d'un montant de 2058 euros T.T.C. pour la taille de haies le long du stade (sur 3 côtés et 245 mètres de linéaires)
- Un devis d'un montant de 612 euros T.T.C. pour l'élagage de 3 arbres dans la rue du cadran.

8) SECURITE / DOCUMENT UNIQUE

Michel Pierre explique le fondement du document unique. Ce document permet de réévaluer annuellement les risques par poste et d'obtenir un plan de prévention des risques professionnels.

Si nécessaire, les fiches de poste sont réactualisées une fois par an lors de la révision du document unique.

Des fiches techniques des produits utilisés devront être disponibles.

Après information du document unique auprès du Conseil municipal et des personnels, ce dernier engage tous les acteurs dans la responsabilité des risques.

9) LOCATION SALLE / Demandes des scouts de France

Les scouts de Paris envisagent un camp du 22 au 30 avril pour 20 personnes au château médiéval.

Dans leur courrier, ils précisent que « afin de réaliser les activités du camp, ils ont besoin d'un local pour entreposer et charger du matériel pour le camp ainsi que d'un accès à l'eau potable. »

Il est envisagé de prêter les sanitaires publics et l'arsenal pour stocker le matériel.

Pour le bon déroulement du séjour, il est important de rappeler à toutes les parties concernées que le camp doit être installé dans la clairière et non sous les arbres.

Une convention est à prévoir entre les scouts et la mairie.

10) « FOOD TRUCK »

Le demandeur souhaite installer son « FOOD TRUCK » sur la commune de Montfort-sur-Risle.

Il lui sera proposé le lundi midi au square pour un montant de 12 euros par jour comprenant l'emplacement et l'électricité.

11) LOCATION / Demande d'hébergement formulée par Mme DE ANDRES, Maire de la commune d'Appeville-Annebault. En raison de travaux à réaliser au centre-ville d'Appeville-Annebault, CAUE27, école de paysagistes et d'urbanistes, viendra du lundi 03 au vendredi 07 avril 2023. Le groupe comptera 30 personnes. La location du gîte la motte sera proposé.

12) SECURITE / Dans un logement de Montfort-sur-Risle, il y avait 2 chiens qui ont été euthanasié en raison d'attaques sur d'autres chiens.

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JANVIER 2023

### 13) RENOVATION / Passerelle

Il a été constaté que la passerelle entre le parking de l'île et le PMU est en mauvais état.

Le devis de SONOR'BOIS s'élève à 2859 euros T.T.C. pour rénover les 20 mètres de passerelle.

Le travail de rénovation (en régie) sera effectué par M. PIERRE, M. LAMOTTE, M. DUPUIS et les employés municipaux.

### 14) RENOVATION / Salle des fêtes

Il a été constaté que les supports du plancher ont pourri en raison du bouchage de l'aération du vide sanitaire lors de la rénovation du parking.

Un devis de 4914 € a été établi pour rénover une partie des lambourdes du plancher de la salle des fêtes ainsi que le nettoyage des gouttières de la salle des fêtes et de la Halle.

### 15) ESPACES VERTS / Haies

Il est prévu de couper la haie des chalets. M. LAMOTTE est en charge du projet.

### 16) LOCATION / Suivi des locations de salles

Les années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives sous couvert du COVID-19.

	2018	2019	2022
Salle annexe	1 150.00 €	1 097.60 €	810.40€
Salle des fêtes	6 474.69 €	7 851.82€	8 678.20 €
Gîte la Motte	43 980.00 €	37 418.00 €	31 497.20 €

### 17) ESPACES VERTS / Prêt d'herbage

La commune a autorisé un exploitant agricole à nettoyer la parcelle du futur lotissement et de récupérer l'herbage. En échange, il nettoie la haie d'arbres aux abords de la RD 130.

### 18) SECURITE / TRAFIC RUE DU FRANC MANOIR

Suite à l'arrêté de circulation restreignant le trafic des poids lourds, il est effectué un suivi du passage des véhicules traversant la commune de Montfort-sur-Risle. A période égale, il a été constaté une baisse de passage des PL et une augmentation de passages des véhicules légers.

L'installation des arrêts minutes effectués doit permettre de capter le surplus de véhicule léger pour le commerce.

	2019	2022
Véhicules légers	4715	6175
PL double essieux	344	275
<b>TOTAL VEHICULES</b>	<b>5059</b>	<b>6450</b>

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

19) ECOLE / CANTINE

Le chauffage de la cantine a été réparé.

**QUESTIONS DIVERSES**

1/ Qui ouvre la salle annexe à Aurélie DENIVET (EXACODE) mercredi 25/01/2023 entre 13H30 à 15H30 ? La mairie est fermée le mercredi. Marie MOURA se chargera d'ouvrir la salle annexe à EXACODE.

2/ A l'initiative de M. MEAUDE, un échange a lieu concernant l'utilisation du groupe « WhatsApp » des membres du Conseil municipal.

Le prochain conseil municipal se tiendra **mardi 28 février 2023 à 19H30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.